

Les étranges silences du cardinal Vingt-Trois

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 11 février 2010

Décidément, le cardinal Vingt-Trois est sollicité de partout. On sait son opposition larvée à l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum* en France en général et à Paris, en particulier. On sait également son désir de voir condamner les groupes de demandeurs de l'application de ce même Motu Proprio au prétexte qu'ils... demandent. On aurait pu penser que le cardinal Vingt-Trois, qui s'estime certainement fidèle au Concile Vatican II, favoriserait une application romaine de la réforme liturgique. Et bien, non ! Denis Crouan, président de l'association *Pro Liturgia*, qui œuvre pour une application stricte de la réforme liturgique, dans une souci d'herméneutique de la continuité, constate qu'il n'en est rien. C'est pourquoi il a écrit une lettre ouverte au président de la Conférence épiscopale que l'on pourra lire ci-dessous et que l'on trouve sur le site de [Pro Liturgia](#) :

« Eminence,

Le 30 décembre 2009, j'ai eu l'honneur de vous adresser, au nom des fidèles catholiques membres de notre Association Pro Liturgia, un courrier dans lequel était exprimé le souhait très vif de voir la *forma ordinaria* de la liturgie de l'Eglise être traitée, dans toutes les paroisses, comme l'Eglise, par la voix du Saint-Père, demande qu'elle soit traitée (Cf. en particulier l'Exhortation *Sacramentum caritatis*).

Bien que vous vous soyez toujours dit attaché aux enseignements du Concile Vatican II dans ce domaine, vous n'avez pas jugé nécessaire, à ce jour, de me répondre.

Un tel silence de votre part est d'autant plus étonnant qu'il vous est arrivé - récemment, je crois - de critiquer les fidèles qui écrivent directement aux Dicastères compétents de Rome pour faire entendre leur voix et se plaindre des abus liturgiques ou de la non-application des directives magistérielles.

Force nous est donc de conclure qu'en France les fidèles qui souhaitent suivre les enseignements du Saint-Père et du Concile en matière de liturgie sont considérés par leurs Pasteurs diocésains comme quantité négligeable, voire dérangeante.

Permettez-moi de vous adresser malgré tout, au nom des fidèles qui seront libres d'interpréter votre silence, l'expression de ma respectueuse considération.

»